

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 février 2025

Début de la séance à 19h00

Présents :

Mmes : Rzepkowski, Pillon, Blat, Tollet

MM : Landemaine, Forestier, Lemarié, Lesage, Madelaine

Absents excusés : MM Beauvais, Bance, Leroyer

Absents non excusés : M Barbier

Secrétaire de séance : M. Madelaine

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025 :

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la dernière séance du conseil municipal.

Approbation à l'unanimité

1/Délibération N°2025-02-01 : Travaux de rénovation énergétique de l'école

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et d'amélioration du patrimoine communal, la commune de Fresne-Camilly souhaite entreprendre la rénovation énergétique de l'école primaire. Ce projet vise à réduire les consommations énergétiques et à améliorer le confort des élèves et des enseignants.

Le coût total de l'opération s'élève à 421 677 € HT, décomposé comme suit :

- Honoraires d'architecte : 37 177 € HT
- Travaux : 384 500 € HT

Le financement de ce projet est assuré par :

- Subvention du Fonds Vert (acquise) : 99 499,20 €
- Subvention du SDEC Energie (acquise) : 43 480 €
- Subvention sollicitée au titre de la DETR/DSIL (40% du projet - subventions acquises déduites) : 111 479,12 €
- Emprunt communal : 167 218,68 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération de rénovation énergétique de l'école primaire du Fresne-Camilly, telle que présentée ci-dessus,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER le recours à un emprunt communal à hauteur de 170 000 € afin de compléter le financement du projet,
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet et à solliciter les subventions correspondantes,

Vote : Pour : 9 - Abstention : 1 - Contre : 1

Séance levée à 20h00

**Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 07/02/2025**